

Département des Côtes d'Armor



Mairie de Lantic

22410

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-six, le 6 octobre à vingt heures, la commission administrative du CCAS, légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de, Monsieur NICOLAS HEURTEL, président.

ETAIENT PRESENTS : Céline LE DORE, Anne-Sophie AUDOUARD, Marygold ULTRÉ, Matthieu SAINT-CAST, Nicole BATTAS, Marylène MILLET, Arlette COLOMB,

ABSENTS : Christine MORAUD

La séance est levée à 21h15

COLIS DE NOËL 2026

Les membres du CCAS, après en avoir discuté, décident de reconduire la distribution des colis de Noël, sous les mêmes conditions que 2025, à savoir :
Distribution d'un colis à toute personne âgée de 75 ans et plus et qui ne participe pas au repas des anciens.

Pas de distribution de colis aux personnes répondant aux critères mais ne résidant pas de façon permanente à Lantic.

Le Président
Nicolas HEURTEL

